

Traitements—Loi

J'aimerais maintenant parler du débat d'hier sur ce sujet, madame l'Orateur. Je ne suis pas souvent d'accord avec le président du Conseil privé (M. Sharp), mais il a exprimé un point de vue hier auquel je puis souscrire. Voici ses propos, consignés à la page 5853 du Hansard:

Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude vise à reconnaître l'importance du maintien, dans notre régime constitutionnel, des fonctions des lieutenants-gouverneurs des provinces...

Il a ajouté qu'il ne faudrait en principe—principe que tout le monde à la Chambre peut appuyer, j'en suis certain—perpétuer la pratique de faire varier les traitements et la rémunération des lieutenants-gouverneurs suivant la grandeur de la province où ils ont l'honneur de représenter la Reine. Il est extrêmement important, à mon avis, de le reconnaître. Après tout, les fonctions sont les mêmes, les devoirs constitutionnels et le travail de représentation sont les mêmes. Je pense qu'il était grand temps que cette mesure soit présentée pour changer un principe qui, sauf erreur, s'applique depuis longtemps.

Nous n'appuyons pas ce bill pour récompenser ces dix heureux ni pour rabaisser ceux qui ne sont pas aussi heureux sans que ce soit de leur faute, mais peut-être sans qu'ils y puissent. Nous appuyons ce bill parce que nous croyons sincèrement que le principe qu'il établit concernant les montants est juste. Il est possible de poursuivre les discussions sur le problème ad vitam aeternam sans jamais s'entendre sur ce qu'est un montant convenable. Nous appuyons le bill et croyons qu'il devrait être renvoyé au comité où toute la question pourra être étudiée à fond. Je crois que c'est une position valable.

Le président du Conseil privé a dit que, dans le tableau de préséance au Canada, les lieutenants-gouverneurs viennent immédiatement après le cabinet fédéral. J'ai mes propres réserves là-dessus. J'ai beaucoup d'estime pour les lieutenants-gouverneurs des provinces et je ne sais pas s'ils devraient être assis au bas bout de la table. Même là, toutefois, le poste est digne de Canadiens éminents qui, de temps à autre, sont appelés à l'occuper.

J'ai toujours été d'avis que les traitements et indemnités versés à ceux qui assument des fonctions publiques, que ce soit dans la sphère politique, judiciaire ou, comme dans le cas présent, au niveau vice-royal, ne devraient jamais servir d'appât.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, j'espère que l'unique membre présent à la tribune de la presse se sent parfaitement le bienvenu.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): J'ai dit qu'à mon avis, les traitements et les indemnités ne doivent pas être l'élément qui attire à la vie publique mais, en même temps, ils ne doivent pas être des éléments de dissuasion pour ceux qui désirent rester dans la vie publique d'une part et pour les bons citoyens qui désirent y entrer d'autre part. Dernièrement, j'ai été scandalisé par l'attitude de personnes qui devraient être mieux renseignées à cet égard. C'est un équilibre difficile à atteindre et je suis certain que c'est ce que vise le gouvernement par la mesure à l'étude. Il appartiendra au comité et enfin à la Chambre de décider si ses efforts seront fructueux. Cependant, le gouvernement doit

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

rechercher cet équilibre si bien que lorsque le premier ministre demandera à un homme ou à une femme de devenir lieutenant-gouverneur d'une province, il ou elle ne soit ni dissuadé ni attiré par la rémunération, mais tenté par cette occasion d'occuper un nouveau poste au service du public.

● (1410)

Qu'entends-je par un nouveau poste au service du public? Voici. Je suis convaincu qu'aucun premier ministre, quel que soit le parti qu'il dirige, ne choisirait pour ce poste quelqu'un qui, au cours de sa vie, n'a pas prouvé qu'il était capable et désireux de servir le public canadien. Il faut également se rappeler autre chose. La vie publique exige des sacrifices. Mon expérience dans ce domaine est encore récente et je ne connais donc pas encore tous les sacrifices. Je sais que certains sont entrés dans la vie publique bien avant moi ou avant nombre d'autres députés. Il importe de ne pas se méprendre sur les sacrifices et les peines qu'exige la vie publique même si on ne les impose pas aux intéressés.

Nous devrions faire en sorte que ces sacrifices ne créent pas d'hésitation chez les personnes dont il a été question ces jours-ci. Aujourd'hui, nous discutons du cas des lieutenants-gouverneurs des provinces, qui forment un petit groupe. Les juges constituent un groupe plus grand et les députés, compte tenu du renouvellement de la composition de la Chambre, un groupe encore plus important. Ces groupes jouent un rôle important au Canada. Il importe que nous ne fassions pas preuve de cynisme. Il importe que les organes d'information ne se montrent pas cyniques envers nos institutions.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous ne devons pas dissuader les hommes et les femmes de valeur de servir leur pays car il y a toujours une place dans la vie publique pour ceux que cela intéresse. Il y a toujours une place à quelque niveau que ce soit. Je le répète, nous parlons aujourd'hui de ceux qui assument les fonctions de lieutenant-gouverneur d'une province. Ne l'oublions pas. De nos jours, nous voyons dans la presse des articles et des annonces publicitaires des plus cyniques. Je n'avais encore jamais vu cela. Tout ce qu'on cherche à faire, c'est dénigrer ceux qui participent à la vie publique du pays, dénigrer cette institution et, à certains égards, on va même jusqu'à dénigrer nos cours de justice. Si nous n'y prenons garde, ils iront même dénigrer le représentant de la Reine dans les provinces.

Enfin, je demande aux députés de se rappeler que, dans une province, le lieutenant-gouverneur remplit les mêmes fonctions que le gouverneur général à l'échelle du pays. Ses devoirs constitutionnels sont les mêmes que ceux du gouverneur général. A titre de député et de Canadien, j'aimerais encourager les gens de valeur à postuler être charge et non pas à les en décourager à cause de considérations qui n'ont rien à voir avec le poste. J'aimerais que les gens désirent ce poste du fait des fonctions qu'il comporte. J'aimerais pouvoir dire qu'ils peuvent même espérer être raisonnablement récompensés. En fait, c'est ce que le chef de l'opposition (M. Stanfield) voulait dire hier soir lorsqu'il a déclaré à la Chambre qu'il appuyait ce bill et voulait qu'il soit renvoyé au comité, où l'on pourrait discuter de ces questions.